



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Arrêté n° DT-22-0207

Portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

**La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.341-16 et R.341-16 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.133-1 à R.133-15 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 57 ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8, 9 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-309 du 24 juillet 2006 modifié portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ;

VU l'arrêté préfectoral n° DT-19-0246 du 11 avril 2019 modifié désignant pour 3 ans les membres de la commission dans ses différentes formations spécialisées ;

VU les consultations effectuées ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de cette commission à l'issue du mandat de trois ans ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Article 2 : La commission est présidée par le préfet ou son représentant.

Article 3 : Les membres de la commission sont désignés au titre des différentes formations spécialisées à compter de la date de signature du présent arrêté, pour une durée de 3 ans.

I - Formation spécialisée dite "de la nature"

1^{er} collège: représentants des services de l'Etat

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant

2^{ème} collège: représentants élus des collectivités territoriales

> un conseiller départemental :

- titulaire : M. Daniel FRECHET – canton du Coteau
suppléant: M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

> trois maires:

- titulaire : Mme Sylvie FAYOLLE – Saint-Paul-en-Cornillon
suppléant: M. Pierre SIMONE, Saint-Barthélémy-Lestra
- titulaire : M. Pierre DREVET – Sainte-Agathe-la-Bouteresse
suppléante: Mme Carine GANDREY, Ecotay l'Olme
- titulaire : M. Pierre-Jean ROCHETTE – Boën-sur-Lignon
suppléant: M. Nicolas CHARGUEROS – Le Crozet

3^{ème} collège: personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- titulaire : Mme Catherine BEAL, représentant le parc naturel régional du Pilat
suppléante : Melle Floriane REITZER
- titulaire : M. Henri DELOLME, représentant France nature environnement
suppléant : M. Bernard SCHUMMER
- titulaire : M. Laurent FRECON, représentant la chambre d'agriculture
suppléant : M. Romain LAURAND
- titulaire : M. Jean-Claude MONNERET, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

4^{ème} collège: personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

- titulaire : M. Eric MURGUE, représentant la fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
suppléante : Mme Sabine BESSIN
- titulaire : Mme Sandrine GUENEAU, représentant la fédération des chasseurs de la Loire
suppléant : M. Vincent AURAY
- titulaire : M. Emmanuel MAURIN, représentant l'association roannaise de protection de la nature
suppléante : Mme Melody ESNARD
- titulaire : M. Patrick BALLUET, représentant la ligue pour la protection des oiseaux
suppléant : M. François JEANNE

Lorsque la formation spécialisée se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, peuvent être invités à y participer, sans voix délibérative.

II - Formation spécialisée dite "des sites et paysages"

1^{er} collège: représentants des services de l'Etat

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le commandant du groupement de gendarmerie ou son représentant
- l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant

2^{ème} collège: représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale

➤ un conseiller départemental :

- titulaire : M. Daniel FRECHET – canton du Coteau
suppléant : M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ trois maires :

- titulaire : Mme Sylvie FAYOLLE – Saint-Paul-en-Cornillon
suppléant : M. Pierre SIMONE, Saint-Barthélemy-Lestra
- titulaire : M. Pierre DREVET – Sainte-Agathe-la-Bouteresse
suppléante : Mme Carine GANDREY, Ecotay l'Olme
- titulaire : M. Pierre-Jean ROCHETTE – Boën-sur-Lignon
suppléant : M. Nicolas CHARGUÉROS – Le Crozet

➤ un représentant d'EPCI :

- titulaire : M. Pascal PONCET – communauté de communes du Pays d'Urfé
suppléant : M. Pierre SIMONE – communauté de communes de Forez Est

3^{ème} collège: personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- titulaire : M. Franck SCHELL, représentant la fondation du patrimoine
suppléant : M. Pierre MAGAT
- titulaire : Mme Catherine BEAL, représentant le parc naturel régional du Pilat
suppléante : Melle Floriane REITZER
- titulaire : M. Henri DELOLME, représentant France nature environnement
suppléant : M. Bernard SCHUMMER

- titulaire : M. Laurent FRECON, représentant la chambre d'agriculture
suppléant : suppléant : M. Romain LAURAND
- titulaire : M. Jean-Claude MONNERET, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

4^{ème} collège:

a) personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement hors installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

- titulaire : M. Robert PALLUAT DE BESSET représentant l'association vieilles maisons françaises
suppléant : M. Yves MONROE
- titulaire : M. Paul CASSAR, architecte
suppléant : Nicolas PEYRARD, Conseil de l'Ordre des Architectes AURA

- titulaire : M. Pierre PIONCHON, paysagiste
suppléante : Mme Gwenaëlle CHARRIER
- titulaire : Mme Sandrine GUENEAU, représentant la fédération des chasseurs de la Loire
suppléant : M. Vincent AURAY
- titulaire : M. Gilles MICHELOU, architecte-urbaniste conseil du SMAGL

b) personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

- titulaire : M. Patrick BALLUET, représentant la ligue pour la protection des oiseaux
suppléant : M. François JEANNE
- titulaire : M. Pierre PIONCHON, paysagiste
suppléante : Mme Gwenaëlle CHARRIER
- titulaire : M. Paul CASSAR, architecte
suppléant : Nicolas PEYRARD, Conseil de l'Ordre des Architectes AURA
- titulaire : M. François CHOMIENNE, bureau d'études Campagnes & Villes
suppléant : M. Pierre JANIN, Fabriques architectures paysages
- titulaire : M. François AUDIGIER EDF / ER
suppléant : M. Benjamin MOREAU, société Abo Wind

III - Formation spécialisée dite "de la publicité"

1^{er} collège: représentants des services de l'Etat

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant

2^{ème} collège: représentants élus des collectivités territoriales

➤ **un conseiller départemental :**

- titulaire : M. Daniel FRECHET – canton du Coteau
suppléant : M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ **trois maires :**

- titulaire : Mme Sylvie FAYOLLE – Saint-Paul-en-Comillon
suppléant : M. Pierre SIMONE, Saint-Barthélemy-Lestra
- titulaire : M. Pierre DREVET – Sainte-Agathe-la-Bouteresse
suppléant : Mme Carine GANDREY, Ecotay l'Olme
- titulaire : M. Pierre-Jean ROCHETTE – Boën-sur-Lignon
suppléant : M. Nicolas CHARGUEROS – Le Crozet

3^{ème} collège: personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- titulaire : M. Franck SCHELL, représentant la fondation du patrimoine
suppléant : M. Pierre MAGAT

- titulaire : M. Henri DELOLME, représentant France nature environnement
suppléant : M. Bernard SCHUMMER
- titulaire : M. Laurent FRECON, représentant la chambre d'agriculture
suppléant : M. Romain LAURAND
- titulaire : M. Jean-Claude MONNERET, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

4^{ème} collège : professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes

- titulaire : M. Thierry BERLANDA, société Insert
suppléant : M. Charles-Henri DOUMERC, UPE
- titulaire : M. Stéphane VAUQUELIN, société Clear Channel
suppléant : M. Xavier FRANCOISE, société Clear Channel France
- titulaire : M. Philippe LANDRIEU, société MPE-Avenir
suppléant : M. Laurent VAUDOYER, société MPE-Avenir
- titulaire : - titulaire : M. Hervé BARRALON, société Horizon
suppléant : M. Romain NORE, société Horizon

Le représentant de la collectivité territoriale intéressée par le projet est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

IV - Formation spécialisée dite "des unités touristiques nouvelles"

1^{er} collège : représentants des services de l'Etat

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant

2^{ème} collège : représentants élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné

- un conseiller départemental :
- titulaire : M. Daniel FRECHET – canton du Coteau
suppléant : M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu
- deux maires :
- titulaire : M. Pierre DREVET – Sainte-Agathe-la-Bouteresse
suppléante : Mme Carine GANDREY, Ecotay l'Olme
- titulaire : M. Pierre-Jean ROCHETTE – Boën-sur-Lignon
suppléant : M. Nicolas CHARGUEROS – Le Crozet
- un représentant d'EPCI :
- titulaire : Mme Martine ROFFAT – Roannais agglomération
suppléant : M. Hervé DAVAL

3^{ème} collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- titulaire : Mme Catherine BEAL, représentant le parc naturel régional du Pilat

suppléante : Mme Floriane REITZER

- titulaire : M. Henri DELOLME, représentant France nature environnement

suppléant : M. Bernard SCHUMMER

- titulaire : M. Laurent FRECON, représentant la chambre d'agriculture

suppléant : M. Romain LAURAND

- titulaire : M. Jean-Claude MONNERET, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

4^{ème} collège : représentants des chambres consulaires et d'organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles

- titulaire : M. Bruno ALLIBERT représentant la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire

suppléant : M. Pascal CALAMAND,

- titulaire : M. François PHILIBERT, représentant de Domaines Skiables de France

suppléant : M. Hervé POUNIAU

- titulaire : M. Pierre TOUSSAINT représentant le Comité national olympique et sportif français

suppléant : M. Robert MALHOMME

- titulaire : M. Julien DAVID, représentant la CCI Lyon métropole Saint-Etienne Roanne

suppléante : Mme Sylvie KERAGONOU

V - Formation spécialisée dite "des carrières"

1^{er} collège: représentants des services de l'Etat

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne- Rhône-Alpes ou son représentant (2 voix)

- le directeur départemental des territoires ou son représentant

- l'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant

2^{ème} collège: représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements de coopération intercommunale

➤ le président du conseil départemental ou son représentant

- titulaire : M. Daniel FRECHET – canton du Coteau

suppléant : M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ trois maires :

- titulaire : Mme Sylvie FAYOLLE – Saint-Paul-en-Cornillon

suppléant : M. Pierre SIMONE, Saint-Barthélemy-Lestra

- titulaire : M. Pierre DREVET – Sainte-Agathe-la-Bouteresse

suppléante : Mme Carine GANDREY, Ecotay l'Olme

- titulaire : M. Pierre-Jean ROCHETTE – Boën-sur-Lignon

suppléant: M. Nicolas CHARGUEROS – Le Crozet

3^{ème} collège: personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- titulaire : Mme Catherine BEAL, représentant le parc naturel régional du Pilat

suppléante : Melle Floriane REITZER

- titulaire : M. Henri DELOLME, représentant France nature environnement

suppléant : M. Bernard SCHUMMER

- titulaire : M. Laurent FRECON, représentant la chambre d'agriculture

suppléant : M. Romain LAURAND

- *titulaire* : M. Jean-Claude MONNERET, représentant la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France

4^{ème} collège: représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrière

- *titulaire* : M. Gilles RICHARD, carrières Richard

suppléant : M. Thibault GAUBOUR, SOGRAP/GMRT

- *titulaire* : M. Laurent THOMAS, carrières Thomas

suppléant : M. Ludovic CHAUX, carrières de la Loire

- *titulaire* : M. Vincent FOUGEROUSE, Société Forézienne d'entreprises

suppléant : M. Alexis GARAND, entreprise Béton service Loire

- *titulaire* : M. Franck VIAL, entreprise carrières Vial

suppléant : M. Mathieu MONTAGNIER, entreprise Montagnier TP

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

VI - Formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive"

1^{er} collège: représentants des services de l'Etat

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant

- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant

- le directeur départemental des territoires ou son représentant

2^{ème} collège: représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements de coopération intercommunale

➤ un conseiller départemental:

- *titulaire* : M. Daniel FRECHET – canton du Coteau

suppléant : M. Jérémie LACROIX- canton de Charlieu

➤ deux maires :

- *titulaire* : Mme Sylvie FAYOLLE – Saint-Paul-en-Cornillon

suppléant : M. Pierre SIMONE, Saint-Barthélemy-Lestra

- *titulaire* : M. Pierre-Jean ROCHETTE – Boën-sur-Lignon

suppléant : M. Nicolas CHARGUEROS – Le Crozet

3^{ème} collège: représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

- *titulaire* : M. Henri DELOLME, représentant France nature environnement

suppléant : M. Bernard SCHUMMER

- *titulaire* : M. Patrick BALLUET, représentant la ligue pour la protection des oiseaux

suppléant : M. François JEANNE

- *titulaire* : Mme Sandrine GUENEAU, représentant la fédération des chasseurs de la Loire

suppléant : M. Franck VITAL

4^{ème} collège: responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques

- *titulaire* : M. Pierre THIVILLON, directeur de parc zoologique

suppléant : M. J. Christophe GERARD, vétérinaire

- *titulaire* : M. Alexis GONZATO, capacitaine

suppléant : M. Xavier MARROU, capacitaine

- *titulaire* : M. Stéphane MEYER, représentant la Volerie du Forez à Marcilly le Châtel

suppléant : M. Leo RENAUDET

Article 4 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° DT-19-0246 du 11 avril 2019 modifié.

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites pour valoir titre de nomination.

Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire. Ce recours contentieux peut être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application www.telerecours.fr

Saint-Étienne,

le 08 AVR. 2022

La préfète,



Catherine SEGUIN